

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 3 Mai 2007

L'an deux mil sept, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 23 avril 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : \*

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 15 mars 2007.**

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **Ø Convention 2006/2007 de participation au Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra**

Monsieur le Maire présente la demande du Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra, concernant la signature d'une convention de participation pour les élèves relevant de notre commune.

La participation par élève, pour l'année 2006-2007, s'élève à 206€ et concerne deux élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de participation 2006-2007 avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra.

## Ø Décision modificative n°1 – Budget Communal

Le Maire expose que le chiffrage estimatif des travaux d'aménagement des abords des écoles s'élève à près de 515 000€ TTC (hors maîtrise d'œuvre, voir plus loin dans le présent compte rendu), alors que seulement 370 000€ ont été budgétés.

Par ailleurs, la succession MOLLARET ne sera sans doute finalement pas achetée par la commune car les héritiers n'ont pas accepté notre proposition et sont en négociation avec un acheteur qui envisage de rénover les bâtiments pour y installer une activité professionnelle.

Le Maire propose la DM suivante:

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2111-123 : Acquisition de terrains	-200 000,00€	
D2315 – 160 : Aménagement Abords des Écoles	200 000,00€	
<b>Total</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal 2007 ci-dessus présentée.

## Ø Décision modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement

Le Maire expose que l'installation d'une pompe de relevage sur la canalisation d'assainissement arrivant du chemin du Funiculaire est nécessaire pour assurer la bonne circulation des eaux usées jusqu'à la station d'épuration du Grand Pré. (En effet, actuellement des bouchons se forment régulièrement par manque de pente à cet endroit et impliquent des interventions coûteuses de vidange pour la remise en état de réseau.)

Ces travaux n'ayant pas été prévue au BP, le Maire propose la DM suivante:

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2315-101 : Station d'épuration Grand Pré	30 000,00€	
D2315 – 108 : Station d'épuration des Massards	-30 000,00€	
<b>Total</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau & Assainissement 2007 ci-dessus présentée.

## Ø Frais de déplacement – Assemblée Générale des Funiculaires de France

Monsieur le Maire expose que la prochaine Assemblée Générale des Funiculaires de France aura lieu à Pau, le 25 Mai prochain et demande que les frais de déplacement du Président (lui-même) et du Directeur (Denis FERRUS) de la Régie des Remontées Mécaniques soient pris en charge par la régie.

Monsieur COUTURIER exprime qu'il trouverait normal que des conseillers municipaux puissent eux aussi participer à ce genre de déplacement (comme pour le Salon des Maires par ailleurs), et que certaines personnes devraient laisser leur place de temps en temps.

Le Maire expose que dans ce cas précis, il n'est pas possible que le Président et le Directeur laissent leurs places puisqu'ils sont invités à cette assemblée en tant que représentants officiels de la régie et que lui-même est Président de l'Association des Funiculaires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix contre (Gabriel COUTURIER), 1 abstention (Véronique MENZEL) et 5 voix pour, de rembourser à Monsieur le Président de la Régie, sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, l'ensemble des frais de déplacement (trajet et hôtel) le concernant lui et le Directeur de la Régie pour leur déplacement sur Pau pour l'Assemblée Générale des Funiculaires de France.

### **III) Travaux**

#### **Ø Aménagement du Camping**

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite lors du vote du BP2007. Il propose de lancer le projet dès l'automne 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û De valider une enveloppe de 660 000 €TTC (travaux et maîtrise d'œuvre) pour le projet conformément à l'inscription des crédits correspondants à l'opération 146 du BP 2007,
- Û D'autoriser le Maire à signer l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de Maîtrise d'œuvre pour lancer la réalisation du projet,
- Û D'autoriser le Maire à lancer les appels d'offres correspondants dans la forme qu'il jugera utile et à signer les marchés correspondants avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenues,
- Û D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général, du Conseil Régional, du Pays Grésivaudan via le CDRA, l'ANCV, l'AGEDEN, et tout autre financeur possible pour la réalisation de ce projet.

#### **Ø Abords des Écoles**

Le Maire présente le chiffrage estimatif du projet d'aménagement des abords des écoles qui s'élève à 513 374,03 €TTC, hors maîtrise d'œuvre.

L'appel d'offres en marché négocié a été lancé pour un retour des offres au 21 mai prochain.

Suite aux négociations avec les entreprises, le marché devrait être notifié courant juin, pour un démarrage début juillet 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û De valider une enveloppe de 570 000 €TTC (travaux et maîtrise d'œuvre) pour le projet conformément à l'inscription des crédits correspondants à l'opération 160 du BP 2007 et DM n°1,
- Û D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise que la commission d'appel d'offres aura retenue,
- Û D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet.

## Ø **Canons neiges**

Monsieur le Maire présente les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 3 Mai 2007 :

- Û Lot n°1 : Terrassement = infructueux
- Û Lot n°2 : Fourniture de matériel de réseau / Ets CARATELLI = 35 120.50 €HT
- Û Lot n°3 : Matériel enneigement artificiel / Jhonson Controls =118 285.00 € + 8 000,00 €HT 1 canon d'occasion mono fluide
- Û Lot n°4 : Retenue collinaire / COLAS = 46 347.50 €

Le Maire propose que les travaux du lot n°1 soient réalisés en régie par les employés de la Régie des Remontées Mécaniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les marchés des lots n°2, 3 et 4, et confirme que les travaux du lot n°1 seront réalisés en régie.

## Ø **Travaux de voirie 2007**

Le Maire présente le devis du programme de travaux de voirie pour 2007 qui s'élève à 24 120,00 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil général pour le financement de ces travaux.

## **IV) Personnel**

### Ø **Modification des libellés des postes communaux suite aux décrets applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2007**

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de décrets applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2007, ont pour effet de modifier le nom d'un certain nombre de grades de catégorie C.

*Par conséquent, au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la liste des postes Techniques est modifiée comme suit:*

- Û 1 Adjoint Technique Principal de 1<sup>er</sup> classe temps plein (35h00)
- Û 3 Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe temps plein (35h00)
- Û 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe temps non- complet (25h35)
- Û 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe temps non- complet (16h00)

*Par conséquent, au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la liste des postes Administratifs est modifiée comme suit:*

- Û 1 Rédacteur temps plein (35h00) aux fonctions de Secrétaire de Mairie
- Û 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe temps plein (35h00)
- Û 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe temps non complet (30h00)
- Û 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe temps non complet (17h30)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la liste des postes de la commune de Saint Hilaire du Touvet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **V) Administration Générale**

### **Ø Gazette Communale et Plateau.comcom**

Monsieur MONNOT expose que sur la proposition de Pierre BOISSELIER, la commission de rédaction du "Plateau.comcom" travaille à une nouvelle version de celui-ci.

L'idée est de trouver dans le "Plateau.comcom" des informations sur les 3 communes, et non plus seulement sur l'intercommunalité. Sa parution resterait mensuelle mais il serait distribué dans chaque boîte aux lettres du plateau.

Chacune des 3 communes s'engagerait à fournir chaque mois, 1 page A4 avec des articles la concernant.

Ceci implique par conséquent que la parution de la "Gazette de St Hilaire" s'effectuerait de manière plus espacée, au trimestre par exemple, ou en fonction des besoins.

Les membres du conseil municipal accueillent ce projet avec enthousiasme car il existe aujourd'hui des doublons entre le "Plateau.comcom" et la "Gazette" et nous aurions ainsi des informations sur les 2 autres communes.

Monsieur MONNOT complète sa présentation en précisant que les aspects techniques de la mise en œuvre de ce projet ne sont aujourd'hui pas tous résolus. Une réunion préparatoire est prévue jeudi 10 mai pour faire une simulation de travail du numéro de juin et se confronter aux impératifs d'une telle parution. Par ailleurs, Pierre BOISSELIER souhaite voir naître cette nouvelle version pour septembre 2007. Anne BLONDEAU, membre du comité de rédaction du Plateau.comcom émet de sérieuses réserves sur ce calendrier.

Les conseillers municipaux sont invités à rédiger des articles ou donner des idées d'articles pour ces futurs supports de communication.

## **VI) Urbanisme**

### **Ø Instauration d'un droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire propose d'instaurer sur toutes les zones constructibles et de futures urbanisations du POS révisé le 7 novembre 2000, un Droit de Préemption Urbain (DPU).

Il s'agit d'exercer ce droit pour :

- Ù La réalisation des actions ou opérations d'intérêt général répondant aux objets suivants :
  - Mise en œuvre d'un projet urbain
  - Mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat
  - Maintien, extension ou accueil d'activités économiques
  - Développement des loisirs et du tourisme
  - Réalisation d'équipements collectifs
  - Lutte contre l'insalubrité
  - Renouvellement urbain
  - Sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti

- Û La constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement cités précédemment.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, R211-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û D'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones constructibles et de futures urbanisations de la commune
- Û De charger le Maire d'exercer le Droit de Prémption conféré à la Commune et de signer les documents liés à son exécution.

## **VII) Questions diverses**

### **Ø Établissements de soins**

Monsieur le Maire expose qu'une réunion a eu récemment lieu, et qu'avec l'appui du Préfet, il a finalement été obtenu que la DDE et le service RTM rendent pour septembre 2007, un rapport qui déterminera clairement, compte tenu des impératifs liés aux risques naturels, la liste des bâtiments qui pourront être conservés (et dans quelles conditions) ou ceux qui devront être détruits (et dans quelles conditions).

Ce rapport permettra par ailleurs de déterminer les participations, financières notamment, des Établissements et de l'État dans cette requalification du site.

### **Ø Étude Funiculaire – Aménagement des gares**

Monsieur le Maire expose qu'il a présenté le résultat de l'étude concernant l'aménagement des gares du Funiculaire au comité de pilotage composé de :

- Û La Directrice du Pays Grésivaudan
- Û Le Conseiller Général aux transports
- Û Le Conseiller Régional délégué aux transports
- Û La Directrice du service Tourisme du Conseil Général
- Û Le Directeur de la Maison du Territoire du Conseil Général
- Û Le Directeur du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Û Madame le Maire de St Bernard du Touvet.

Ces derniers ont tous convenu que la partie de l'étude concernant le développement stratégique était intéressante, mais que la partie économique était irréaliste et que l'étude dans son ensemble restait incomplète. Un courrier demandant un complément axé sur l'installation du point de restauration et d'une animation sur la gare haute sera prochainement fait.

Les membres présents étaient toutefois, enthousiastes sur le projet de redynamisation de la Gare haute. Par ailleurs, ils ont garanti leur soutien au projet de test de la liaison entre le funiculaire et le réseau de transport en commun de la vallée pendant la fermeture du tunnel.

## Ø **Chéquier de réduction St Hilairois**

Monsieur MONNOT expose que devant le faible nombre de partenaires, à savoir 5 dont 2 restaurants, la commission s'est résolue à abandonner le projet.

Madame MENZEL désapprouve, en tant que membre de la commission, de ne pas avoir été consultée pour la prise de cette décision.

Monsieur MONNOT expose que la décision a été prise en urgence, samedi matin lors de la clôture de la Gazette qui aurait dû contenir l'article invitant les habitants à retirer leur chéquier. Il admet avoir oublié de prévenir Mme MENZEL et s'en excuse.

Pierre BOISSELIER expose que le projet pourrait être revu pour l'année prochaine sous la forme de carte d'hôte, à destination des habitants et des touristes.

(Départ de Mme MENZEL)

## Ø **Commission signalétique village**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de signalétique du village, une commission doit être constituée pour déterminer les panneaux à mettre en places et les endroits adéquats d'implantation, pour signaler services publics, bâtiments et commerces.

Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER et Alain MONNOT sont volontaires.

Une date de réunion sera fixée prochainement.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 7 juin 2007 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h30.**